

# MENTION COMPLÉMENTAIRE

## Barman(maid) (910h)



MÉTIER DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

### OBJECTIFS :

Le/la titulaire de la mention complémentaire "employé barman" est un professionnel qualifié qui maîtrise, au sein d'un bar, les préparations de boissons et utilise ses connaissances dans le domaine des boissons. Il participe ainsi à l'accueil d'une clientèle française et étrangère.

### PUBLIC CONCERNÉ & PRÉ-REQUIS :

Pour les contrats d'apprentissage : Accessible aux jeunes âgés de 15 ans après la 3ème et aux jeunes âgés de 16 à 29 ans sans conditions. Pour les contrats de professionnalisation : Accessible aux jeunes âgés de 18 ans et plus sans conditions.  
Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

**ACTIVITÉ 1 :**  
Confection de cocktails et  
préparation de boissons



**ACTIVITÉ 2 :**  
Élaboration de fiches  
techniques de  
cocktails, législation et  
gestion appliquées au  
bar

**ACTIVITÉ 3 :**  
Communication et  
commercialisation appliquées au  
bar

Contacts :  
[contact@cfa3caps.fr](mailto:contact@cfa3caps.fr)  
04.89.110,125  
[cfa3caps.fr](http://cfa3caps.fr)

